



MRC
La Haute-Côte-Nord

**Plan de gestion des matières résiduelles 2016-
2022**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

Pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Préparé par :

Le Service technique et
environnement
de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord – 2021

CONTEXTE

Le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le *Règlement n° 138-2017 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord 2016-2020*.

Le PGMR prévoit un programme de suivi annuel afin d'ajuster les moyens de mise en œuvre dans le but de les rendre plus efficaces et de permettre au Conseil de la MRC de faire des recommandations lorsqu'il le juge nécessaire.

De plus, depuis 2014, le versement des subventions prévues par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission annuelle au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR. Ce rapport de suivi doit être acheminé au ministre au plus tard le 30 juin.

Il est important de noter que, même s'il couvrait l'année 2016, le PGMR 2016-2020 est entré en vigueur seulement le 26 mai 2017.

L'année 2021 a été marquée par une relance des activités postpandémie. Nous avons opéré normalement, sauf pour l'administration qui s'est faite en télétravail à plusieurs moments durant l'année. Diverses mesures ont été poursuivies et remises de l'avant.

Vous trouverez le tableau de suivi des mesures planifiées dans les pages suivantes.

Objectif 1 : Mesures visant la réduction et la réutilisation

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Synthèse et commentaires
1,1	Informer et sensibiliser les citoyens aux bienfaits de la réduction à la source et du réemploi. Publiciser les services offerts, incluant les encombrants et CRD, en ajoutant sur la page Facebook du Service GMR, des photos des articles disponibles aux écocentres.	Oui	Depuis 2016, à l'année	RÉALISÉE <ul style="list-style-type: none"> • En moyenne deux publications Facebook/semaine. • 10 publications dans la page mensuelle de la MRC HCN dans le journal Haute-Côte-Nord, en plus des publications d'horaires (encombrants, collectes carcasses et écocentres, etc.). • 18 capsules vidéo sur TVR7. • 18 pubs radio de 30 secondes diffusées 5 fois par jour, 7 jours sur 7. • Entrevues radiophoniques réalisées aux 2 semaines, le lundi, pendant toute l'année.
1,2	Publiciser le prêt de vaisselle durable offert par Le Nordest pour les événements et réunions écoresponsables. Au besoin, développer des partenariats avec des organismes pour offrir un service similaire.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE PARTIELLEMENT <ul style="list-style-type: none"> • Publications sur la page Facebook. • Inclus dans le guide des événements écoresponsables, finalisé en juin 2018. Ce guide est donné aux organisateurs d'événements du territoire.
1,3	S'assurer que toutes les municipalités utilisent de la vaisselle durable et les inciter à le faire, le cas échéant.	Non	2016 à 2020	SUSPENDUE En raison du contexte sanitaire et du télétravail, il n'a pas été possible d'effectuer des rencontres de sensibilisation. Toutefois, un guide pour la réduction des matières résiduelles à l'usage des municipalités est en cours de rédaction.
1,4	Publiciser davantage les collectes des résidus verts offertes par les municipalités ainsi que le service de récupération des branches et des résidus verts aux écocentres.	Oui	Depuis 2016, à chaque année	RÉALISÉE Communiqués de presse (journal, radio et municipalités) et publications Facebook sur la page de la MRC.
1,5	Proposer aux élus d'instaurer des conseils sans papier pour l'ensemble des municipalités de la région. Faire la promotion des réunions sans papier auprès des organismes.	Oui (réalisée en partie et en cours)	2017-2018	EN COURS Tous les conseils de la MRC se font via le logiciel de conseil sans papier ICO depuis 2015. De plus, depuis 2018, la MRC a des licences ZOOM pour tenir ses conseils et réunions avec les municipalités en mode virtuel. En 2021, la MRC et les 8 municipalités membres ont financé l'installation de salles de visioconférence pour tenir un maximum d'activité de façon virtuelle. Ces salles sont en cours d'installation (2021-2022).
1,6	Proposer aux élus de diffuser les bulletins municipaux par courriel ou par les réseaux sociaux afin de limiter les envois postaux.	En cours	2020	EN COURS La plupart des municipalités de la MRC publient les bulletins municipaux de façon virtuelle ainsi qu'en version papier. La réalité démographique des municipalités de notre MRC ne permet pas pour le moment d'abolir complètement les diffusions médiatiques papier, puisqu'il s'agit d'une façon privilégiée de rejoindre une frange de la population.
1,7	Vérifier les aspects légaux et techniques entourant la possibilité d'envoyer les comptes de taxes électroniquement (2017). Utiliser l'envoi électronique pour les comptes de taxes du TNO et inciter les municipalités à en faire autant (2018).	Non	2020	SUSPENDUE En raison d'un roulement de personnel et de la pandémie, cette mesure n'a pas pu être réalisée en 2020. Cette mesure est reportée en 2021-2022.

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Synthèse et commentaires
				Reconduction à évaluer puisque légalement l'envoi par la poste demeure la façon de faire au Québec.
1,8	Bonifier les installations de réemploi aux écocentres afin de rendre la revente des encombrants et des CRD plus attrayante (bâtiment supplémentaire à PSM, étagères, meilleur classement, etc.). Évaluer également la possibilité d'établir un partenariat avec un OBNL du secteur ouest pour bonifier les services de réemploi.	Oui	2018-2019	RÉALISÉE Les 3 écocentres possèdent des conteneurs maritimes aménagés pour le dépôt et la revente d'équipements encore bons pour le réemploi. Les OBNL ont accès à la liste de mobilier en bon état pour récupération lors des collectes d'encombrants. Mesure à bonifier, car les conteneurs en place sont insuffisants. En 2022 le conteneur du site des Bergeronnes a été doublé (40Vg) en plus d'ajouter le réemploi du bois de construction.
1,9	Conclure des ententes de partenariat avec des OBNL pour assurer un service de collecte à domicile des encombrants, ce service pouvant remplacer la collecte automnale des encombrants.	Oui	2019	RÉALISÉE Une collecte à domicile des encombrants, une fois par mois et sur demande a été implantée dans les huit municipalités en 2020. Mesure poursuivie et bonifiée en 2021 avec l'offre aux OBNL de réemploi les items toujours en bons états. Mesure toujours en vigueur en 2021-2022.
1,10	Appuyer les interventions auprès des instances gouvernementales afin de soutenir l'instauration de lois réduisant le suremballage et interdisant la vente de plastique n° 6.	Non	2017	SUSPENDUE De telles interventions n'ont pas eu lieu. La MRC reste toutefois à jour concernant le projet de règlement fédéral pour l'interdiction des plastiques à usage unique.
1,11	Rencontrer les principaux ICI qui génèrent des sacs de plastique et de la styromousse et mettre en place des mesures incitatives et/ou coercitives pour diminuer leur utilisation.	Non	2016	RÉALISÉE Mesure remplacée par un programme d'accompagnement technique et de soutien financier aux ICI (mesures selon leurs besoins). En 2021-2022 des interventions ciblées ont été réalisées auprès d'entreprises grandes génératrices telles que Les Crabiers du nord et quelques épiceries.
1,12	Obtenir la certification <i>ICI On Recycle !</i> niveau 2 (2017), puis niveau 3 (2018) et inciter les municipalités à en faire autant.	Non	2017	SUSPENDUE Mesure remplacée par un programme d'accompagnement technique et de soutien financier aux ICI (mesures selon leurs besoins). En 2021-2022 des interventions ciblées ont été réalisées auprès d'entreprises grandes génératrices telles que Les Crabiers du nord et quelques épiceries.
1,13	Fournir aux municipalités des bibliothèques libre-service (Croc-livres) en les construisant à partir des matériaux récupérés aux écocentres.	Oui	2018	RÉALISÉE Mesure complétée en 2018. Les bibliothèques libre-service ont été fabriquées par des étudiants de niveau secondaire avec des matériaux récupérés dans les écocentres. Un croque-livres a été installés dans chacune des 8 municipalités ainsi que sur une communauté innue du territoire de la MRC.
1,14	Ajouter des éléments favorisant les 3RV à la <i>Politique d'achat local</i> de la MRC et proposer un modèle similaire aux municipalités.	Non	2018	SUSPENDUE
1,15	Établir une proposition de tarification basée sur le volume des bacs et conteneurs destinés aux ordures utilisées par les usagers du secteur résidentiel, à être appliquée par les municipalités. Réviser cette tarification annuellement.	Oui	2017	RÉALISÉE Complétée. Toujours en cours.

Objectif 2 : Mesures visant les matières recyclables

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
2,1	Poursuivre la réalisation de la Loto-Écolo en visant non seulement le secteur résidentiel, mais aussi ICI. Réévaluer la pertinence de cette campagne et la bonifier au besoin (à compter de 2018).	Oui	2016 à 2018	<p>RÉALISÉE La campagne de sensibilisation a eu lieu chaque été, à l'exception de 2019 et 2020 en raison d'un manque de personnel et de la pandémie mondiale de la COVID-19. Toujours en cours en 2021. En 2022, cette activité sera remplacée par des concours reliés au projet de lutte aux dépotoirs clandestins ainsi que pour l'utilisation des écocentres.</p>
2,2	Mettre davantage en application le règlement qui rend obligatoire le tri à la source en distribuant des constats d'infraction aux usagers récalcitrants. Être plus vigilants pour le papier et le carton, qui sont bannis de l'enfouissement.	Oui	2016 à 2020	<p>EN COURS Mesure réalisée en continu. Une sensibilisation accrue (affiches, publications Facebook, site web, signature, campagne tolérance 0) a été réalisée en 2020. Aucune mesure coercitive n'a été déployée cependant (billet de courtoisie et amendes). En 2022, les billets de courtoisie seront remis en place graduellement.</p>
2,3	Poursuivre l'embauche d'un ou deux étudiants en période estivale afin d'appuyer l'agent de sensibilisation dans la réalisation de campagnes.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE En 2018 : deux étudiants pendant 12 semaines. En 2019 : un étudiant pendant 12 semaines En 2020 : deux étudiants pendant 10 semaines En 2021 : deux étudiants pendant 12 semaines. En 2022 : trois étudiants pour 12 semaines.</p>
2,4	Assurer la présence de l'équipe écoresponsable de la MRC et appuyer les organisateurs dans la planification et la réalisation de leurs événements.	Oui	2016 à 2020	<p>SUSPENDUE 2018 : Un guide à l'intention des organisateurs d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC a été rédigé. Celui-ci permet de planifier, d'adapter leurs mesures et d'avoir des outils à leur disposition lors de l'organisation de leurs événements. Depuis 2018, un accompagnement est offert aux organisateurs d'événements afin de les aider à bien gérer leurs matières résiduelles. Des bacs pour les ordures, les matières recyclables et les matières organiques sont également prêtés gratuitement. En 2020 et 2021, en raison de la situation sanitaire, la majorité des événements ont été annulés.</p>

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
				En 2022, l'accompagnement a repris et la MRC a amélioré son offre de prêts de bacs et d'îlots de tri. Les étudiants seront également déployés dans chaque municipalité lors d'événements afin e sensibiliser la population aux bonnes habitudes en matière de GMR.
2,5	Consolider et publiciser le prêt d'équipements de récupération des matières recyclables et organiques lors d'évènements écoresponsables.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE En 2019, la MRC a augmenté le nombre de bacs accessibles aux prêts pour les événements.</p> <p>En 2022, l'accompagnement a repris et la MRC a amélioré son offre de prêts de bacs et d'îlots de tri. Les étudiants seront également déployés dans chaque municipalité lors d'événements afin e sensibiliser la population aux bonnes habitudes en matière de GMR.</p>
2,6	Adopter et publiciser la charte des matières recyclables de la collecte sélective.	Oui	Réalisée	<p>RÉALISÉE ; En 2021-2022 une guide des bonnes pratiques et aide-mémoire pour le tri a été distribué à toutes les adresses civiques du territoire.</p>
2,7	Poursuivre le déploiement du service de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales avec l'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer.	Oui	2017	<p>En continu Depuis 2018, la MRC a développé son propre programme de subvention pour le tri hors foyer. Ce programme permet de financer des îlots de tri dans les ICI. En 2021, quatre îlots ont été subventionnés et le programme a été reconduit en 2022 avec une enveloppe totale de 4 500\$.</p>
2,8	Poursuivre et publiciser la politique de remplacement des bacs bleus, la MRC assumant 50 % des frais.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE EN CONTINU En continu — 2020 : rappel fait sur la page Facebook du service GMR, ainsi que dans des capsules radio (CHME) et télévisuel (TVR7). En 2021, divers rappel médiatique, site web, etc.</p>
2,9	Analyser la possibilité de détourner des ordures certaines matières ayant un potentiel de valorisation énergétique (2019). Le cas échéant, développer un projet permettant de le faire dans le cadre du centre de traitement intégré multimatière (CTIMM).	Non	2019 à 2020	<p>SUSPENDUE -MODIFIÉE En 2022, une analyse de faisabilité pour la collecte et le traitement des matières organiques est en cours. Le projet de CTIMM a été abandonné dans sa forme initialement prévue, car les petits centres de tri ne sont plus rentables et les systèmes de tri mécanisé des matières organiques ne sont pas admissibles aux programmes de reconnaissance gouvernementale pour le traitement des matières organiques.</p>
2,10	Préciser les quantités de plastique agricole générées et évaluer les opportunités de recyclage (2019). Le cas échéant, développer un projet permettant leur collecte et leur recyclage.	Non	2020	<p>SUSPENDUE Démarche amorcée en 2018, à compléter ultérieurement. Tenter d'inclure les plastiques de marinas (protection des bateaux de plaisance) et les plastiques des producteurs de terre noire (tourbes). Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.</p>

Objectif 3 : Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
3,1	Implanter un poste de transbordement des CRD à l'écocentre des Bergeronnes afin d'optimiser le tri et le transport des matériaux provenant du secteur ouest et d'offrir un meilleur service aux usagers commerciaux.	Oui	Réalisée en 2018-2019	RÉALISÉE Complété en 2018-2019 avec l'ouverture et le réaménagement complet du site.
3,2	Implanter une plateforme de transbordement des CRD à l'écocentre de PSM afin d'optimiser le tri et le transport des matériaux provenant du secteur est.	Oui	Réalisée	RÉALISÉE Complété en 2018-2019 avec l'ouverture et le réaménagement complet du site. Plateforme améliorée et étanchéifiée en 2021.
3,3	Optimiser la gestion de l'écocentre de PSM afin d'assurer une meilleure qualité de tri et de gestion des CRD.	Oui, toujours en cours.	2016 à 2020	RÉALISÉE – EN CONTINU En 2019, le suivi des RDD a été modifié afin de faciliter l'accès et la sécurité des usagers.
3,4	Effectuer un suivi régulier auprès du groupe Boisaco et d'autres entreprises et organismes régionaux concernant la valorisation énergétique locale de certains CRD.	Non	2016 à 2020	RÉALISÉE PARTIELLEMENT Collaboration avec Synergie 138 qui effectue des audits en entreprise afin de mailler des entreprises régionales. De plus, le Groupe Boisaco a réalisé diverses études afin de trouver des débouchés commerciaux à ses résidus forestiers en 2019-2020. La MRC, via son service de développement économique, est en communication avec eux afin de trouver les meilleures façons de passer à l'étape de transformer ces résidus en produits.
3,5	Produire des documents d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) afin d'informer les citoyens et les entrepreneurs des matières bannies de l'enfouissement (actuelles et à venir) et des méthodes de déconstruction appropriées pour favoriser la récupération des CRD. Remettre ces documents lors de l'émission des permis.	Oui	2017 à 2020	RÉALISÉE PARTIELLEMENT Le site web de la MRC est mis régulièrement à jour et l'information est transmise via les réseaux sociaux également. Cependant, le volet en partenariat avec les municipalités lors de l'émission des permis de construction n'a jamais été mis de l'avant. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
3,6	En collaboration avec les quincailleries locales, informer les particuliers et les entreprises des options de gestion des résidus de CRD et des meilleures pratiques lors du processus d'achat des matériaux.	Non	2017 à 2020	SUSPENDUE Aucune documentation n'a été remise aux municipalités et rien n'est remis lors de l'émission de permis de construction. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
3,7	Effectuer le prétri des ordures à l'arrivée au centre de traitement intégré multimatière (CTIMM) afin d'extraire le plus de CRD possible et inclure un aimant permettant de récupérer les matériaux ferreux à la chaîne de tri du CTIMM.	Non	2016 à 2020	SUSPENDUE Réévaluation de cette mesure en cours. Les technologies de trie des matières résiduelles n'ont pas eu les résultats escomptés et ce marché n'a jamais évolué positivement. La MRC n'a donc pas poussé davantage ces analyses en ce sens.

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
				Ce projet a été abandonné, car les systèmes de tri mécanisés ne sont pas reconnus par le gouvernement et leur efficacité est remise en doute.
3,8	Inaugurer officiellement les écocentres des Bergeronnes (2016) et de Portneuf-sur-Mer, ainsi que du centre de traitement intégré multimatière (CTIMM), le cas échéant, en invitant toute la population à visiter les infrastructures et en la sensibilisant à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles. Articuler l'inauguration de l'écocentre des Bergeronnes autour d'un projet de médiation culturelle.	Oui	2018-2020	RÉALISÉE La construction du centre de transfert a débuté en mai 2018 et a terminé en octobre 2018. Une inauguration a eu lieu en novembre 2018 afin d'officialiser le début des opérations. Les médias locaux, les élus, les différents partenaires du projet ont pu assister à un déchargement de camion à ordures ainsi qu'au chargement avec la chargeuse sur roues.
3,9	Mettre davantage en application le règlement qui interdit l'élimination des CRD en distribuant des constats d'infraction aux usagers récalcitrants. Être plus vigilants pour le bois, qui est banni de l'enfouissement.	Non	En continu	SUSPENDUE La MRC n'a jamais émis d'amendes ou d'avis d'infraction en ce sens. La voie de la sensibilisation est toujours privilégiée à celle de la coercition et des amendes.
3,10	Préparer une clause à ajouter aux devis de la MRC et des municipalités, rendant obligatoire l'acheminement des CRD aux écocentres de la MRC ou à un centre de tri autorisé.	Non	2017	SUSPENDUE Cette mesure n'a jamais été réalisée. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
3,11	De concert avec les municipalités, établir un programme incitatif et/ou une méthode de travail permettant un lien entre l'émission des permis de construction et la fréquentation aux écocentres, afin de s'assurer que les CRD soient effectivement récupérés.	Oui	2019	RÉALISÉE PARTIELLEMENT Jusqu'en 2019, les résidents possédant un permis de construction avaient un accès illimité à l'écocentre. Cependant, en raison des difficultés d'application, cette mesure a été suspendue à partir de 2020. Aucun programme de communication, en partenariat avec les municipalités, n'a été développé. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
3,12	Exiger de l'asphalte et des agrégats récupérés pour les travaux réalisés par la MRC et inciter les municipalités à en faire autant. Préparer des clauses spécifiques dans les plans et devis à cet effet.	Oui	2017 – en continu	RÉALISÉE En 2018, après la construction du centre de transfert aux Bergeronnes, une partie du chemin d'accès a été pavé avec de l'asphalte recyclé. Le pavage a été complété en 2019 avec le même matériel. Les agrégats sont accumulés, puis broyés à même nos sites afin de servir à l'amélioration des sites et chemins d'accès.
3,13	Évaluer la possibilité de fournir des sacs dédiés à la récupération des fractions plus fines des CRD, qui peuvent être apportés aux écocentres par les usagers (2018). Le cas échéant, les distribuer lors de l'émission des permis (2019-2020).	Non	2018 à 2020	SUSPENDUE Une évaluation de cette mesure a démontré que cette mesure ne réglerait pas la problématique des CRD dans les ordures qui sont générées par des petits travaux manuels, sans permis de construction. Les résidents possédant un permis de construction prennent normalement un conteneur à cet usage ou utilisent les écocentres.

Objectif 4 : Mesures visant les encombrants

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
4,1	Intervenir auprès des instances gouvernementales afin que les meubles rembourrés, les matelas ainsi que les appareils réfrigérants soient les prochains résidus visés par la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) ou que des solutions alternatives de recyclage soient proposées.	Non	2017	SUSPENDUE Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de telles interventions et aucune résolution en ce sens.
4,2	Maintenir le partenariat avec Le Nordest (ou un OBNL à vocation similaire) pour s'assurer qu'un maximum de matières soit réemployé lors de la collecte des encombrants.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours ; partenariat bien établi. Les OBNL sont désormais avisés des matières réutilisables lors des collectes d'encombrants.

Objectif 5 : Mesures visant les matières organiques (incluant les boues de fosses septiques et boues municipales)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
5,1	Planifier, implanter et opérer le centre de traitement intégré multimatière (CTIMM) afin de valoriser les matières organiques provenant des secteurs résidentiel et commercial, si les résultats de l'étude réalisée par le CRIQ sont probants (ces derniers ont été présentés en mai 2016 après que le PGMR ait été envoyé). Dans le cas contraire, le recyclage des matières organiques sera réalisé avec une collecte à trois voies plutôt que le CTIMM.	Non	2016 à 2020	SUSPENDUE En 2016, le Conseil a retenu une orientation vers la collecte à deux voies. Cependant, celle-ci n'a jamais été reconnue par le ministère et ne pouvait faire l'objet de subvention. Puis un manque de personnel n'a pas permis à la MRC de reprendre ces analyses et les décisions sont restées en suspens. En 2022, de nouvelles analyses vont permettre à la MRC de prendre position et de déployer un projet concret d'ici 2025.
5,2	Promouvoir le compostage domestique et communautaire en ciblant les ICI produisant une grande quantité de matières organiques.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours, programme d'accompagnement des ICI et promotion des composteurs et biodigesteurs. Programmes de subvention également en place pour les secteurs résidentiels et des ICI.
5,3	Offrir un programme de remboursement des lames de tondeuses déchiqueteuses et promouvoir l'herbirecyclage.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours.
5,4	Offrir de l'accompagnement technique aux municipalités désirant implanter un service de compostage par apport volontaire.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE De 2017 à 2021, un projet pilote de collecte et d'apport volontaire de MO a été implanté aux Bergeronnes et à Tadoussac.
5,5	Préciser l'inventaire des boues de fosses septiques et des boues municipales et s'assurer de la conformité de celles-ci.	Non	2017-2018	SUSPENDUE Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
5,6	Rédiger et proposer un règlement type aux municipalités afin d'encadrer davantage la vidange des BFS et de s'assurer du respect de la réglementation. Le tout serait avantageux afin d'effectuer les	Non	2017	SUSPENDUE Mesure annulée, car il existe déjà un règlement provincial à cet effet (<i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i>).

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
	vidanges dans un cadre adapté aux besoins précis de notre région en assurant leur recyclage ou retour au sol.			Cependant, les municipalités ont des obligations réglementaires de s'assurer avec tous les propriétaires de FS que celles-ci sont vidangées aux 2 ou 4 ans selon le type de résidence. Aucun programme de contrôle n'est déployé dans la MRC. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
5,7	Réévaluer la rentabilité d'une collecte des résidus verts offerte par les municipalités comparativement à une collecte regroupée et effectuée par la MRC. Modifier l'offre de collecte en conséquence.	Non	2018 à 2020	SUSPENDUE Mesure reportée en raison d'un manque de personnel. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
5,8	Évaluer la pertinence (1) d'effectuer un appel d'offres regroupé (par secteur) pour la vidange systématique des fosses septiques ou (2) de déléguer la compétence pour la gestion des BFS à la MRC (2018-2019). Mettre en œuvre l'option retenue (2020).	Non	2018 à 2020	SUSPENDUE Mesure reportée en attendant que les municipalités se conforment à la réglementation pour la vidange des fosses septiques. Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.
5,9	Évaluer la possibilité de diminuer la tarification GMR pour les citoyens qui pratiquent le compostage domestique.	Non	2020	SUSPENDUE Mesure annulée en raison de la difficulté d'implantation et la collecte à domicile des matières organiques pour tous les citoyens et commerces d'ici 2024.

Objectif 6 : Mesures visant spécifiquement les industries, commerces et institutions (ICI)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
6,1	Établir une tarification basée sur le volume des bacs et conteneurs destinés aux ordures, à être appliquée par les municipalités. Réviser cette tarification annuellement.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours.
6,2	Modifier le mode de collecte pour passer des conteneurs à chargement arrière aux conteneurs à chargement avant. Effectuer une tournée des ICI pour s'assurer de fournir le volume de conteneurs appropriés.	Oui	2017	RÉALISÉE Mesure réalisée et complétée en 2018 sur tout le territoire de la MRC.
6,3	Dans le cadre de la Loto-Écolo ou d'une campagne de sensibilisation similaire dédiée aux ICI, mettre davantage en application le règlement qui rend obligatoire le tri à la source en distribuant des constats d'infraction aux ICI récalcitrants.	En cours	2016-2017 et 2018	RÉALISÉE PARTIELLEMENT Le tri à la source est évalué lors des visites des ICI dans le cadre du programme d'accompagnement technique et financier. Aucune mesure coercitive ou punitive n'est appliquée.

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
6,4	Permettre un accès sans frais aux écocentres aux ICI jusqu'à un seuil raisonnable et sous certaines conditions, et réduire les frais exigés pour les quantités qui dépassent les seuils établis.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE PARTIELLEMENT</p> <p>Depuis 2022, les utilisateurs résidentiels n'ont plus de quantité maximum par année. Cependant, pour éviter les abus, les voyages de plus de 2m cube sont payants (éviter que des entrepreneurs se fasse passer pour du résidentiel).</p> <p>Pour le secteur des ICI, ils ont accès aux écocentres, cependant cela est payant et facturé au tonnage en fonction des matières apportées. Les coûts représentent les coûts réels dans une approche d'utilisateur-payeur.</p>
6,5	Publiciser et offrir gratuitement aux ICI un service de récupération des RDD assimilables à ceux du secteur résidentiel, qui sont valorisés sans frais.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE</p> <p>Toujours en cours. Points de dépôt RDD et écocentres accessibles à tous. Publicités Facebook, capsules et entrevues radio et télé.</p>
6,6	Offrir également la collecte des encombrants aux usagers du secteur ICI.	Non	2016 à 2020	<p>SUSPENDUE</p> <p>La collecte des encombrants était offerte gratuitement aux ICI jusqu'en 2019. En 2020, la collecte des encombrants est passée sur appel. À ce moment, le service ne pouvait plus être offert gratuitement aux ICI. Ceux-ci doivent s'occuper du transport de leur matière vers les écocentres. Cette mesure a été suspendue pour des raisons d'équité envers le secteur résidentiel.</p>
6,7	Demeurer en contact avec les chambres de commerce et sociétés de développement du territoire afin de cerner les problématiques des ICI et les opportunités de recyclage et valorisation de leurs matières résiduelles.	Non	2016 à 2020	<p>SUSPENDUE</p> <p>En raison d'un manque de personnel, aucun contact officiel n'a été fait depuis 2017.</p>
6,8	S'allier avec la SADC pour le développement et la mise en œuvre de services d'accompagnement et/ou de reconnaissance des ICI qui souhaitent performer en GMR.	Oui	2017	<p>RÉALISÉE - PARTIELLEMENT</p> <p>En 2019, début de collaboration au nouveau programme de Synergie 138. Cependant en raison de la pandémie, puis de difficulté de recrutement, Synergie 138 a eu du mal à combler son poste de chargé de projet en économie circulaire. Le tout va reprendre en 2022 avec l'arrivée d'une nouvelle ressource spécialisée chez Synergie 138.</p>
6,9	Produire et diffuser des documents d'information sur la gestion des matières résiduelles s'adressant précisément aux ICI.	Oui	2016 à 2020	<p>RÉALISÉE - PARTIELLEMENT</p> <p>Quelques communications spécifiques entre 2016 et 2017 ont été réalisées. Cependant, la diversité des ICI rend l'exercice difficile. Un accompagnement individualisé a été privilégié.</p>
6,10	Offrir un soutien aux OBNL qui travaillent auprès des ICI en contribuant à la réduction du gaspillage alimentaire (ex. : cuisines collectives) et faciliter le maillage entre les ICI et les OBNL.	Oui	2017 à 2020	<p>RÉALISÉE - PARTIELLEMENT</p> <p>Quelques approches et collaborations ponctuelles ont été mises de l'avant au cours des années.</p>
6,11	S'assurer que les règlements municipaux d'urbanisme permettent aux propriétaires d'immeubles commerciaux ou de projets immobiliers d'avoir les espaces nécessaires pour l'installation d'équipements de GMR.	Non	2017 à 2020	<p>SUSPENDUE</p> <p>Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.</p>

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
6,12	Caractériser et quantifier les résidus issus de la transformation du bois qui sont présentement acheminés aux ordures. Évaluer les possibilités de recyclage et valorisation.	Oui	2018	RÉALISÉE - PARTIELLEMENT En 2018-2019 quelques entreprises ont été auditées en collaboration avec Synergie 138. Cependant, aucun suivi n'a été fait en raison d'un manque de personnel spécialisé.
6,13	Évaluer la pertinence d'effectuer une collecte dédiée aux matières organiques pour les plus grands générateurs (ex. : épiceries et restaurants).	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE - PARTIELLEMENT Des projets pilotes de collectes des MO ont été mise en place à Tadoussac et aux Bergeronnes entre 2016 et 2021. Cependant, ceux-ci ont été suspendus en 2022 en raison d'enjeux réglementaires. La MRC a pris la décision de se concentrer sur le déploiement d'une collecte à grande échelle d'ici 2025.
6,14	Évaluer la possibilité d'un partenariat d'affaires avec l'entreprise 9288-3354 Québec inc. ou une autre entreprise pour le recyclage ou la valorisation des matières organiques collectées séparément des ordures.	Oui	2020	RÉALISÉE – PARTIELLEMENT Les collectes des MO organisées à Tadoussac et Bergeronnes entre 2016 et 2021 ont permis de développer deux partenariats pour le compostage des MO collectés. Cependant, pour des enjeux réglementaires, ces partenariats ne seront pas reconduits en 2022. De plus l'entreprise 9288-3354 (Bionord) est spécialisée en compostage de produits marins et leurs produits sont certifiés biologie; ce qui est incompatible avec du compostage municipal.
6,15	Soutenir les ICI dans l'implantation de collectes dédiées aux résidus de viande.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE – PARTIELLEMENT Peu de possibilités identifiées. Promotion des biodigesteurs, qui permettent de décomposer les résidus de viande.
6,16	Accompagner les ICI dans leurs efforts de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation. Leur offrir un programme de subvention de composteur et autres équipements de GMR.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE La MRC a développé des programmes d'accompagnement technique et financier pour une meilleure gestion des matières résiduelles des ICI.

Objectif 7 : Mesures visant les autres filières (RDD, PE, textiles, pneus, résidus d'activités municipales)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
7.1	RDD : S'allier aux écoles pour établir des points de dépôt de récupération des piles et des téléphones cellulaires. Planter également des points de dépôt aux quincailleries et chez certains ICI.	Oui	2018	RÉALISÉE Un projet de médiation culturelle a eu lieu en 2018. Les jeunes des écoles du territoire ont peinturé des bacs à piles qui ont été déposés dans divers points de dépôt sur tout le territoire de la MRC. 32 points de collecte ont été mis en place.
7.2	RDD : Évaluer la possibilité d'établir un partenariat avec les OBNL pour effectuer la collecte à domicile de certains RDD.	Non	Reportée 2020	SUSPENDUE Cette action a été reportée au prochain PGMR. Elle n'a pu être réalisée en raison du manque de ressources humaines et la priorité donnée à d'autres projets.

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
7.3	RDD et PE : Produire et diffuser des documents d'ISÉ visant spécifiquement la récupération des RDD et des PE. S'allier aux campagnes provinciales.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours. Information diffusée dans les entrevues et capsules, tant radiophoniques que télévisuelles, en plus de la page Facebook.
7.4	Textiles : Publiciser davantage les points de dépôt municipaux.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours. Information diffusée dans les entrevues et capsules, tant radiophoniques que télévisuelles, en plus de la page Facebook.
7.5	Textiles : Achat de deux semi-remorques pour l'entreposage des textiles destinés à l'exportation, aux écocentres des Bergeronnes et de PSM.	Oui	2016-2017-2019	RÉALISÉE Mesure réalisée. En 2019, deux conteneurs maritimes ont été achetés à la suite d'une entente avec un OBNL du Saguenay pour récupérer le surplus de textile des OBNL du territoire.
7.6	Pneus : Poursuivre la diffusion d'information aux détaillants et garagistes ainsi qu'à la population.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours.
7.7	Résidus d'activités municipales : Caractériser et quantifier les résidus d'activités municipales (2018). Évaluer les possibilités de recyclage ou valorisation des résidus acheminés aux ordures et développer un projet permettant de le faire, le cas échéant (2019-2020).	Non	2018 à 2020	SUSPENDUE Mesure reportée en raison d'un manque de personnel.
7.8	VHU et dépotoirs clandestins : assurer une vigilance particulière afin de répertorier et récupérer les VHU et les autres matières dans les sites de dépotoirs clandestins. Appuyer financièrement les municipalités lors de nettoyage de dépotoirs clandestins.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Plusieurs nettoyages de dépotoirs clandestins ont eu lieu en 2019 et en 2021. En 2020, en raison de la situation sanitaire, les résidents ont été conviés à une journée de nettoyage des berges avec leur propre bulle familiale, assortie à un concours citoyen. Une mise à jour du répertoire de dépotoirs clandestins et une uniformisation de la procédure de signalement sont prévues en 2022 afin de gérer effectivement les efforts de nettoyage et de communication.
7.9	Contenants consignés : soutenir les organismes et organisateurs d'événements dans l'implantation d'îlots destinés à la récupération des contenants consignés.	Oui	2017 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours.

Objectif 8 : Mesures visant le territoire non organisé (TNO)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
8.1	Finaliser l'implantation des abris destinés à la récupération des encombrants sur le TNO.	Oui	2016	RÉALISÉE Cette mesure avec des abris TEMPO a été réalisée jusqu'en 2017. La mesure n'a pas été poursuivie puisque l'utilisation des abris tempo est interdite pendant la période estivale. Nous offrons

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
				toutefois des abris permanents dans quatre zecs afin que les villégiateurs puissent se départir de leurs encombrants correctement. La MRC procède à la collecte une fois par semaine.
8.2	Planter les bacs et conteneurs ainsi que les autres aménagements nécessaires à la récupération optimale des matières recyclables.	Oui	2017	RÉALISÉE Toujours en cours.
8.3	Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation destinées spécifiquement aux usagers du TNO.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Poursuite du programme Loto-Écolo dans les zecs en 2018. Les étés 2019 et 2020 ont été marqués d'une pause en raison d'un manque de main-d'œuvre. Repris en 2021.
8.4	Poursuivre la collecte des carcasses d'animaux en période de chasse. Planter un service de recyclage. Réévaluer cette mesure et la modifier au besoin.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE La MRC a acquis neuf conteneurs en 2019 et la collecte s'est poursuivie en 2020 et 2021. Cependant, les carcasses sont enfouies et non recyclées pour des raisons de coûts et de faisabilité.
8.5	Informier et sensibiliser les gestionnaires du MAPAQ, du MDDELCC et MFFP à la problématique concernant la gestion des carcasses d'animaux provenant de la chasse.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Rencontre en janvier 2017 : peu de résultats concrets. Communications en 2018 et 2019, sans résultats probants : beaucoup de difficultés à communiquer avec le MAPAQ.
8.6	Évaluer la possibilité d'implanter un service de compostage des carcasses d'animaux provenant de la chasse.	En cours	2017 à 2020	RÉALISÉE Toujours en cours (voir mesure 8.4). Évaluer la possibilité d'un composteur industriel lors de l'implantation de la collecte des matières organiques. Cette mesure sera analysée à nouveau lors des études de faisabilité en 2022.
Note : Les mesures 8.1 et 8.2 sont déjà prévues en vertu des ententes conclues avec certaines zecs du territoire.				

Objectif 9 : Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
9.1	Réaliser la campagne de sensibilisation Loto-Écolo. En réévaluer la pertinence à compter de 2018.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE En 2020, en raison d'un manque de personnel et de la situation sanitaire la campagne n'a pas pu être réalisée. Mesure reprise en 2021.
9.2	Réaliser des ateliers de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires, selon des thématiques variant d'une année à l'autre.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Différentes animations ont eu lieu chaque année.
9.3	Produire et diffuser le bilan annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Bilans annuels complétés et diffusés chaque année sur le site web de la MRC. Résultats diffusés à travers les chroniques radio et la page mensuelle de la MRC (journal HCN).
9.4	Réviser entièrement la section GMR du site Web de la MRC pour inclure tous les renseignements et services disponibles en lien avec chacune des filières de matières résiduelles. En assurer la mise à jour.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE – EN CONTINU Le site web a été entièrement refait en 2020 et la section de la gestion des matières résiduelles a été revue et bonifiée. Mise à jour continue.

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
9.5	Sensibiliser les citoyens et les ICI aux objectifs gouvernementaux liés au bannissement éventuel de l'élimination du papier-carton, du bois et de la matière organique dans son ensemble.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE – EN CONTINU Toujours en cours à travers les chroniques, capsules (radio et télé), page Facebook et page mensuelle MRC (journal HCN).
9.6	Utiliser les médias sociaux pour promouvoir une saine GMR.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE – EN CONTINU En continu. Une moyenne de 2 publications Facebook par semaine.
9.7	Assurer une présence continue dans les médias traditionnels régionaux (journal, télé, radio) afin de sensibiliser la population.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE – EN CONTINU Action réalisée chaque année avec des chroniques radio aux deux semaines, des articles de journaux, des publicités, etc.
9.8	Poursuivre la réalisation et la diffusion des écocapsules.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Des capsules ont été produites en 2018 et diffusées durant 2 ans.
Note : Certaines mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont présentées avec d'autres catégories de mesures, lorsqu'elles concernent directement une filière.				

Objectif 10 : Mesures de suivi

N° mesure	Mesure/Description	Réalisée	Échéancier	Avancement
10.1	Colliger, analyser et interpréter toutes les données en lien avec la GMR afin de dresser un bilan annuel.	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE Des bilans par matière, par site et par municipalité sont réalisés chaque année.
10.2	Assurez-la mise à jour de l'inventaire des bacs et conteneurs des usagers du secteur ICI (à compter de 2016) et résidentielle (2017).	Oui	2016 à 2020	RÉALISÉE A été effectué lors de la vente et distribution des conteneurs à chargement avant. L'inventaire a été mis à jour en 2021.
10.3	Évaluer la possibilité d'implanter une balance au centre de traitement intégré multimatière (CTIMM) et/ou à l'écocentre des Bergeronnes afin de préciser les données.	Oui	2018-2020	RÉALISÉE Une balance a été installée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, ainsi qu'une autre à l'écocentre des Bergeronnes en 2018. Les deux balances sont entrées en fonction en 2020.
10.4	Réaliser une caractérisation des ordures permettant d'établir la performance de la MRC pour ainsi valider l'atteinte des objectifs fixés, en cours de réalisation du PGMR et à sa dernière année.	Non	2018 à 2020	SUSPENDUE Considérant les coûts d'une telle mesure, il a été jugé non opportun de réaliser une nouvelle caractérisation. Les outils de RECYC-QUEBEC ainsi que nos propres données seront suffisantes pour planifier le PGMR 2023-2029.